

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 11 OCTOBRE 2022 À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE AU 635, 5^e RUE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 2 : Harold Mercier
Poste no 4 : Daniel Fournier
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard
Poste no 6 : André Minville, maire-suppléant

Et :

La greffière adjointe : Nadia Soucy

Est absent :

Le conseiller :

Poste no 1 : Mathieu Blanchette

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 05.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**
- 2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2022, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**
- 6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2022.**
- 7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.**
- 8. CORRESPONDANCE.**
- 9. PAIEMENT DE LA FACTURE WOQQ0449501 DE TOROMONT.**
- 10. PAIEMENT DE LA FACTURE 27246635-00 DE EMCO CORPORATION.**

11. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE PAVCO, PAVAGE ET EXCAVATION, POUR DES TRAVAUX D'ASPALTAGE.
12. MISE EN VENTE DE DEUX (2) TERRAINS SITUÉS EN ZONE COMMERCIALE.
13. BLOC MULTIFONCTIONNEL SITUÉ AU 712-740, 4^E RUE.
14. OFFRES D'ACHAT POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 608, 5^E RUE.
15. REMBOURSEMENT D'UNE SOMME PAYÉE POUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION.
16. AFFAIRES NOUVELLES.
 - A)
 - B)
 - C)
17. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
18. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'ajout au point 16 - AFFAIRES NOUVELLES - des points suivants :

- A) FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 12 septembre 2022 et de l'assemblée spéciale du 29 septembre 2022 sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 12 septembre 2022 et de l'assemblée spéciale du 29 septembre 2022 soient et sont adoptés tels que présentés.

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit avec les membres du Conseil, les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2022, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.

Le bordereau des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2022, excluant les dépôts salaires et qui s'élève à 112 954,32 \$, est déposé pour acceptation par les membres du Conseil.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2022 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2383 à 2398, les dépôts directs 1 057 à 1 092 ainsi que les prélèvements 881 à 924 confirment les paiements effectués du 1^{er} au 30 septembre 2022 et totalisant la somme de 112 350,13 \$.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2022.

Le rapport des revenus et dépenses au 30 septembre 2022 est déposé pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 30 septembre 2022 se lit comme suit :

Revenus :

Au 30 septembre 2022 : 2 203 340,12 \$

Dépenses :

Au 30 septembre 2022 : 1 434 085,10 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 30 septembre 2022 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Le rapport de septembre 2022 du directeur du service de Sécurité Incendie est déposé auprès des membres du Conseil.

8. CORRESPONDANCE.

1. Lettre de monsieur Duane Cabot de la Bataille des Prospecteurs pour l'aménagement de nouveaux sentiers.

9. RÉSOLUTION 22-144 - PAIEMENT DE LA FACTURE WOQQ0449501 DE TOROMONT.

CONSIDÉRANT la facture WOQQ0449501 du garage Toromont au montant de 42 874,25 \$, plus taxes appli-

cables, pour le remplacement du moteur du chargeur sur roues.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU' autorisation de paiement de la facture WOQQ0449501 de Toromont au montant de 42 874,25 \$, plus taxes applicables, soit un montant total de 52 957,77 \$, soit et est donnée.

10. RÉOLUTION 22-145 - PAIEMENT DE LA FACTURE 27246635-00 DE EMCO CORPORATION.

CONSIDÉRANT la facture 27246635-00 de EMCO corporation au montant de 8 614,66 \$, plus taxes applicables, pour l'achat de tuyau pour l'aménagement de l'éco-centre.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le paiement de la facture 27246635-00 de EMCO corporation au montant de 8 614,66 \$, plus taxes applicables, soit la somme totale de 9 904,70 \$, soit et est autorisé.

QUE cette somme soit prise à même le compte du Fonds de soutien aux projets structurants.

11. RÉOLUTION 22-146 - ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE PAVCO, PAVAGE ET EXCAVATION, POUR DES TRAVAUX D' ASPHALTAGE.

CONSIDÉRANT les endroits ciblés sur la voie publique qui doivent être asphaltés en 2022.

CONSIDÉRANT la soumission de la firme PAVCO, pavage et excavation pour ces travaux d'asphaltage, à savoir 99 621,00 \$, plus taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la soumission de la firme PAVCO, pavage et excavation, pour les travaux d'asphaltage prévus à ladite soumission et pour un montant de 99 621,00 \$, plus taxes applicables.

12. RÉOLUTION 22-147 - MISE EN VENTE DE DEUX (2) TERRAINS SITUÉS EN ZONE COMMERCIALE.

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 856 688 situé sur la 5^e Rue et le lot 5 856 739 situé sur la 4^e Rue sont deux terrains situés en zone commerciale qui pourraient grandement intéressés de futurs promoteurs.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE

QUE le lot 5 856 688 situé sur la 5^e Rue et le lot 5 856 739 situé sur la 4^e Rue soient et sont mis en vente au coût de 50 000 \$ plus les coûts relatifs à la démolition des fondations s'il y a lieu.

QUE les conditions de vente, en plus de celles déjà prévues à l'offre d'achat soient les suivantes :

- Délai de construction de deux (2) ans à compter de la date de signature de l'acte notarié ;
- Construction commerciale ;
- Description et échéancier du projet fourni avec le formulaire d'offre d'achat.

13. RÉOLUTION 22-148 - BLOC MULTIFONCTIONNEL SITUÉ AU 712-740, 4E RUE.

CONSIDÉRANT l'offre d'achat déposée au montant de 15 000 \$ par monsieur Brian Côté en septembre 2021.

CONSIDÉRANT les reports autorisés par le Conseil municipal pour finaliser la vente à ces conditions.

CONSIDÉRANT la nouvelle demande de monsieur Brian Côté de signer la vente le ou vers le 12 novembre 2022.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE

QUE le Conseil municipal mette fin aux démarches entreprises avec monsieur Brian Côté.

QUE la propriété située au 712-740, 4^e Rue soit et est remise en vente au coût de 125 000 \$ avec les conditions stipulées au formulaire d'offre d'achat de la Ville de Murdochville.

14. RÉOLUTION 22-149 - OFFRES D'ACHAT POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 608, 5^E RUE.

CONSIDÉRANT QUE deux (2) offres furent déposées pour l'acquisition de la propriété située au 608, 5^e Rue, à savoir :

- Black Forest Properties inc. au montant de 9 222 \$, offre non

accompagnée d'un projet de développement

- Gestion Palladium, au montant de 8 100 \$, offre accompagnée d'un avis d'intention expliquant les travaux et orientations prévus

CONSIDÉRANT QUE l'avis d'intention de Gestion Palladium répond favorablement aux attentes des membres du Conseil.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de Gestion Palladium au montant de 8 100 \$ pour l'acquisition de la propriété située au 608, 5^e Rue.

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, et la greffière adjointe, madame Nadia Soucy, soient et sont par les présentes autorisées à signer tout document relativement à la conclusion de cette vente.

15. RÉOLUTION 22-150 - REMBOURSEMENT D'UNE SOMME PAYÉE POUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Pierre Chouinard a fait une demande de dérogation pour l'agrandissement de son actuel garage.

CONSIDÉRANT QUE les frais exigés pour le dépôt d'une telle demande s'élèvent au montant de 375 \$ (300 \$ pour la publication et 75 \$ pour étude de la demande) furent acquittés par monsieur Chouinard.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Chouinard a changé ses plans et a décidé de ne pas poursuivre la démarche de demande de dérogation.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Chouinard demande à la Ville de lui rembourser les frais exigés et payés par lui.

CONSIDÉRANT QUE certaines recherches et actions furent effectuées par l'inspecteur en bâtiment, monsieur Alcide Richard, relativement à ce dossier.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER

ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU, LE CONSEILLER,
MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD, S'ABSTENANT DE
VOTER

QUE la Ville de Murdochville accepte de
rembourser à monsieur Jean-Pierre Chouinard la
somme de 300 \$.

16. AFFAIRES NOUVELLES.

**A) RÉSOLUTION 22-151 - COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE
POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER.**

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour postuler sur
l'offre d'emploi de directeur
général et greffier-trésorier est
fixé au 14 octobre 2022.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE

QUE les personnes suivantes soient et sont
nommées pour siéger sur le comité de sélection
pour le poste de directeur général et greffier-
trésorier, soit le maire, madame Délisca Ritchie
Roussy, le conseiller, monsieur Daniel Fournier,
et le conseiller, monsieur André Minville.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, répond
aux questions posées par le public.

18. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
HAROLD MERCIER
UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il
est 19 h 45.

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY
Maire

NADIA SOUCY
Greffière adjointe